

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 3 (1894)
Heft: 17

Anhang: Supplément au no. 17 de l'"Hotel-Revue"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles officielles.

Extrait des délibérations du Comité.

(Séance du 21 Avril 1894.)

M. Oscar Hauser rapporte verbalement sur la marche et les résultats des examens de l'Ecole professionnelle d'Ouchy. Après audition de cet exposé, le Comité exprime au corps enseignant ainsi qu'aux organes dirigeants de l'institution sa reconnaissance et ses félicitations pour les succès qu'il a couronné leur activité. Il autorise l'achat d'une bibliothèque (armoire) pour l'Ecole et le vernissage du mobilier scolaire.

Admissions:

Section Lac Léman:

1. M. Unger-Donaldson, Hôtel Belmont à Montreux.

Section des Grisons:

2. La Société anonyme du Curhaus Tarasp Schuls et Hôtel Bellevue à Vulpera, avec 225 chambres de maîtres; président: M. le Dr. O. Tondury; directeur: M. Conrad Gilbert.

Démision:

Section Lac des Quatre-Cantons:

M. Carl Müller, de l'établissement du Stoos s/Brunnen.

Mutations:

1. M. A. G. Leibfried, ayant vendu ses hôtels Beau Site et Belvédère à Lausanne, reste sociétaire sans hôtel.

2. M. Ls. Emery a remis son hôtel National (Montreux) à son neveu, M. Eduard Weller qui est admis comme sociétaire en lieu et place de son prédécesseur.

La vacance survenue dans le Conseil de surveillance du Bureau central officiel par suite du décès de M. W. Lutz, Hôtel Krafft à Bâle, a été pourvue par la nomination de M. Paul Hermann Otto, de l'Hotel Victoria à Bâle.

Examens

de

l'Ecole professionnelle de la Société Suisse des Hôteliers.
Le Vendredi 13 Avril à l'Hotel d'Angleterre, à Ouchy.

Sont présents:

MM. J. Tschumi, de l'hôtel Beau Rivage, à Ouchy, Président du Conseil de surveillance et maître spécial;

A. R. Armleder, de l'hôtel Richmond, à Genève, Vice-président du Conseil de surveillance;

A. Raach, de l'hôtel du Faucon, à Lausanne, trésorier et maître spécial;

John Muller, de l'hôtel d'Angleterre, à Ouchy, secrétaire et maître spécial;

Moritz Dreyfuss, de l'hôtel du Château, à Ouchy, maître spécial;

A. Chesseux, de l'hôtel des Alpes, à Territet, membre du Conseil de surveillance;

Henri Briod, de Lausanne, maître titulaire de l'Ecole;

Oscar Hauser, de l'hôtel Schweizerhof, à Lucerne, délégué du Comité;

Ch. Sailer, de l'hôtel de la Poste, à Genève;

Fr. Weber, de l'hôtel de la Paix, à Genève;

J. Kaufmann, de l'hôtel de la Poste, à Fleurier;

J. Jéquier, de Fleurier.

O. Amsler-Aubert, rédacteur, Bâle.

Mr. F. Berner, hôtel Euler à Bâle, empêché par ses affaires, a fait excuser son absence.

On éprouve quelque désappointement en voyant que, sauf les deux membres du Conseil de surveillance, aucun sociétaire des environs (Lausanne, Vevey et Montreux) ne s'est rendu à la convocation.

Conformément au programme, M. Tschumi ouvre à 10 h. précises la cérémonie devant un auditoire malheureusement assez restreint. Il fait savoir tout d'abord que l'activité de l'Ecole dans toutes ses parties sera consignée dans un rapport détaillé et imprimé et qu'il renonce par conséquent à en donner lecture. Il se borne à constater que pendant le semestre scolaire on a entretenu de certaines relations avec les parents et tuteurs des élèves, en ce sens qu'on leur a transmis à trois reprises les certificats de zèle, de connaissances et de conduite et que les diplômes définitifs ont ensuite été délivrés sur la base des dits certificats.

M. Tschumi croit devoir encore faire observer que les résultats obtenus ne sont pas aussi satisfaisants qu'on pouvait s'y attendre; il peut dire néanmoins que rien n'a été négligé pour arriver à des résultats aussi favorables que possible; il espère tout au moins que les connaissances que les élèves se sont assimilées leur serviront de bases fondamentales sur lesquelles ils pourront édifier leur développement et leur existence futurs. Les paroles pleines de sentiment et de chaleur de M. Tschumi font sur les élèves une impression profonde qui se traduira pendant les examens par un redoublement de zèle et d'attention.

La première partie des examens embrassait les langues modernes et l'arithmétique. Relativement aux premières, les élèves formaient deux classes, l'une composée de jeunes gens possédant déjà les éléments nécessaires et l'autre comprenant les élèves auxquels ces éléments faisaient défaut au début. Pour le français aussi bien que pour l'anglais, on peut qualifier les résultats de très satisfaisants; il en est de même de l'allemand pour les élèves de langue française, de sorte que nous avons été agréablement surpris de la lecture pour ainsi dire courante, suivie de la traduction orale et correcte. Quiconque sait combien il est difficile de familiariser un élève de langue française avec l'allemand et quiconque connaît les écueils redoutables des langues française et anglaise, doit s'étonner des résultats obtenus dans ces branches, surtout s'il avait eu comme nous l'occasion d'entendre avec quelle facilité les élèves lisaient et traduisaient les morceaux d'examen. Dans cet ordre d'idées, M. Briod s'est révélé un maître accompli. Son organe nous a particulièrement plu, de même sa méthode d'enseigner, calme, encourageant l'élève au lieu de l'intimider, et les réponses rapides et la plupart du temps correctes des élèves sur diverses questions de grammaire doivent essentiellement être attribuées à cette méthode simple, aimable et facile à saisir. Il eût été désirable que quelqu'un des assistants adressât aux élèves certaines questions dont la réponse eût dû être puisée au riche répertoire des sujets de conversation entre étranger et hôtelier.

Aux examens d'arithmétique, on a posé aux élèves des problèmes assez compliqués et se rattachant spécialement à la comptabilité d'hôtel; les solutions ont généralement été satisfaisantes.

En ce qui concerne les langues, nous eussions préféré peut-être que certains élèves fussent moins longtemps interrogés; cela aurait permis à tous de témoigner de leur savoir (aux examens de l'après-midi on a largement tenu compte de ce vœu).

Mais les heures s'écoulaient, il est midi et conséquemment la première série d'examens est déclarée close pour permettre aux assistants d'admirer un changement de décoration à vue; il s'agit en effet de dresser la table dans la salle où les examens viennent d'avoir lieu. Au préalable, les élèves ont été divisés en trois escouades déterminées par le sort: la première, comprenant les n^{os} 1 à 9, est chargée de dresser la table; à la deuxième, n^{os} 10 à 15, incombe le service de table et la troisième aura à desservir et à remettre tout en l'état. Tous, sauf les élèves désignés pour servir, prennent part au banquet avec les invités. C'est un plaisir de voir comment, sous la direction de M. Dreyfuss (hôtel du Château à Ouchy), maître spécial pour le service de table, les élèves procèdent à tous les arrangements; on s'aperçoit vite que l'enseignement de cette branche était confiée à des mains sûres et expérimentées qui ont habilement semé le bon grain de profondes connaissances.

Le service également marche au doigt et à l'œil. Pendant le banquet, le Vice-président du Conseil de surveillance, M. A. R. Armleder (hôtel Richmond à Genève) rappelle en termes brefs mais chaleureux les mérites de ceux dont le dévouement, l'énergie et la coopération désintéressée ont produit les résultats réjouissants constatés dans cette journée. Il fait aussi l'éloge bien mérité de M. le Prof. Briod et exprime le vœu que tous, protecteurs et maîtres, veuillent bien, à l'avenir également, accorder leur précieux concours à l'institution. Il exhorte enfin les élèves à témoigner leur reconnaissance à leurs maîtres, en utilisant ce qu'ils ont appris, pour le plus grand bien de leur existence future, en ayant constamment devant les yeux, dans les phases si variées de leur carrière, les sages et pratiques conseils qu'ils ont reçus et qu'ils auront à cœur de mettre en pratique.

Après avoir pris le café, généreusement offert par le propriétaire de l'hôtel du Château dans le charmant restaurant de la tourelle, et admiré encore les différentes pièces de l'hôtel et leurs décorations; aussi riches qu'originales, les assistants rentrent à 2 heures dans la salle à manger de l'hôtel d'Angleterre, transformée de nouveau dans l'intervalle en une salle d'études, preuve que les élèves chargés de desservir ont consciencieusement accompli la tâche qui leur incombait. Ajoutons ici qu'à titre d'exercice pratique d'une grande efficacité, les élèves ont été, dans le courant de l'hiver, appelés plusieurs fois à faire le service de la table d'hôte tant à l'hôtel d'Angleterre qu'à ceux de Beau Rivage et du Château.

M. Tschumi dirige les examens sur la tenue de livres commerciale. Les réponses des élèves montrent que M. Tschumi a su leur inculquer paternellement la diversité et l'importance réelle d'une comptabilité correcte dans un hôtel. Ce résultat ressort en outre des travaux pratiques, des cahiers des élèves et notamment d'un inventaire de l'hôtel d'Angleterre dressé pendant le semestre scolaire. M. Tschumi avait encore compris dans son programme d'enseignement la construction, l'aménagement et l'installation d'un hôtel; à quelques exceptions près, les élèves ont fourni des réponses satisfaisantes.

Viennent ensuite les examens des branches enseignées par M. John Muller (hôtel d'Angleterre), savoir: calligraphie, connaissance des marchandises, service de la cave et de la cuisine, et géographie. Quant à la calligraphie, les travaux des élèves, surtout les exercices de ronde, démontrent que la peine que s'est donnée le maître spécial, n'est pas perdue; l'écriture en ronde est, chez tous les élèves, exemplaire; en ce qui concerne l'écriture ordinaire, certaines mauvaises habitudes étaient déjà trop bien ancrées chez quelques-uns, pour pouvoir être extirpées. Pour la connaissance des marchandises, la confection de menus, cartes de vins et de mets, les réponses ont en général été fort correctes. Dans cette branche on n'a négligé non plus les exercices pratiques; MM. Cornaz Frères entre autres avaient aimablement invité l'Ecole à venir visiter leurs caves et les travaux qui s'y exécutent. M. Muller pose encore diverses questions sur le dépèçage des animaux de boucherie; puis il passe à la géographie qui embrassait notamment des renseignements sur voyages, etc., combinaisons de promenades et excursions. Nous pouvons constater que malgré la diversité du programme, l'activité déployée par M. Muller a porté des fruits excellents.

Les examens se terminent par la branche spéciale: règles de morale et de bonne tenue, qu'a dirigée M. Raach (hôtel du Faucon à Lausanne). Il faut être du métier pour savoir quelle abondance de matières ce domaine comprend, lorsque le programme doit être accompli selon les vues et tendances de M. Raach et mis à la portée des jeunes gens. En ce qui touche les vêtements, l'attitude, la réception et le service des voyageurs, les devoirs incombant aux diverses catégories du personnel d'hôtel, tenue dans les divers locaux, salles, restaurant, étages, etc., sur tous ces points l'examen a démontré que les élèves avaient en leur maître, M. Raach, l'homme des bonnes manières, l'hôtelier gentleman, d'une éducation exquise à tous égards.

Les examens clos, M. Armleder exprime en termes émus la gratitude qu'éprouvent les assistants pour les succès obtenus dans cette première période de l'Ecole professionnelle. M. Tschumi s'adressant encore aux élèves désormais chers à leurs maîtres, leur dit: „Nos intentions à votre égard ont été les meilleures possibles, efforcez-vous maintenant de devenir non seulement de bons hôteliers, mais des hommes intègres sous tous les rapports.“

Après cela, il est procédé à la distribution des diplômes par ordre alphabétique; chaque élève en reçoit un. Ces diplômes, dont la confection ne laisse rien à désirer, contiennent les notes obtenues par chaque élève selon ses mérites, pour le zèle, les connaissances et la conduite.

Il nous revient que vers la fin du semestre scolaire, la demande d'élèves de l'Ecole pour engagements pendant la saison d'été était assez forte, de sorte qu'il a été facile de fournir de l'occupation aux élèves désireux d'obtenir une place conforme à leurs vœux.

Dans la soirée une petite fête de famille réunit tout le monde à l'hôtel d'Angleterre et l'on profite de l'occasion pour déguster entre autres le contenu d'un tonneau de bière gracieusement offert par la Brasserie Rosiaz. A son grand regret, l'auteur de ces lignes n'a pu s'accorder le plaisir de prendre part à cette réunion; l'obligeance d'un des assistants lui permet cependant d'en donner un récit sommaire:

„Le soir, un modeste banquet a réuni encore une fois tous les élèves dans cette salle où, durant six mois, ils ont été l'objet des soins affectueux et assidus de la famille Muller. Discours, chants et musique charmant alternativement les assistants et donnent à cette petite fête le cachet d'une soirée intime de famille. Les élèves expriment leur profonde reconnaissance envers leurs maîtres et spécialement envers M. et M^{me} Muller, qui se sont acquittés de leur tâche avec un dévouement digne de tous éloges. M. Tschumi exhorte encore une fois les élèves à faire honneur à l'Ecole qu'ils vont quitter, par leur application, leur amour du travail, leur conduite exemplaire, à se souvenir toujours des bons conseils qu'ils ont reçus à Ouchy, à maintenir entre eux des relations de bonne amitié et à mettre en pratique les principes qui leur ont été inculqués. Il termine en leur adressant un dernier adieu. Tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette réunion, en conserveront un excellent souvenir.“

Nous aurions pu, dans notre compte-rendu, traiter encore plus d'un autre point; mais comme l'activité de l'Ecole fera l'objet d'un rapport sous forme de brochure qui paraîtra dans l'organe social, nous aurons l'occasion alors de combler les lacunes de cet article que nous ne voulons toutefois pas terminer sans parler de la bonne impression que nous a laissée cette cérémonie et qu'on pouvait lire sur tous les visages. Ce qui nous a plu surtout, c'est le dévouement, c'est la noblesse de sentiments qui se traduisaient dans une conversation de MM. les maîtres et que nous avons pu entendre: „Ce fut une période de travail et de soucis; elle est passée. Et pour l'automne prochain, à l'œuvre avec un nouveau courage,

avec une nouvelle énergie! que ce soit notre mot d'ordre! Telles ont été les paroles adressées par M. Tschumi à ses fidèles. Vraiment la partie officielle de cette belle cérémonie ne pouvait se terminer plus dignement.

Le „Schwarzwald“.

(La „Forêt-Noire“.)

Nous n'avons, il est vrai, pas de Forêt-Noire en Suisse, mais nos yeux arrivent insensiblement à voir tout en noir si nous nous donnons la peine de lire les demandes d'insertions dont nos hôteliers sont bombardés par le „Schwarzwald“, une feuille de . . . saison paraissant à Fribourg e. Br. Le „Schwarzwald“ est une „Revue illustrée en faveur du développement de ses intérêts superlativement privés“, pardon, nous nous trompons, l'éditeur dit: „en faveur du développement du mouvement des étrangers“, et si quelqu'un en sait quelque chose, c'est bien lui: Il ajoute qu'il est à même de fournir aux hôteliers, par le moyen d'annonces dans le „Schwarzwald“, une occasion *exceptionnellement précieuse* d'amener cette année, à *peu de frais*, dans son établissement un courant *éminemment actif* de voyageurs; toutes ces belles paroles ne constituent que la phraseologie typique, par laquelle tous les éditeurs plus ou moins ou trop célèbres commencent leur boniment; à cet égard donc, rien de nouveau sous le soleil. De même, les qualificatifs redondants de: „*extraordinairement efficace*“ et „*présentant toute garantie de succès*“, qui ornent le prospectus, ne sont que de la vieille ferblanterie et leur action „attractive“ est désormais nulle. D'autre part, la race de ceux dont la vanité se laisse chatouiller par la promesse d'une *recommandation absolument gratuite* dans le *texte* du journal, et qui donnent tête baissée dans le panneau, n'est pas encore éteinte; l'éditeur du „Schwarzwald“ le sait bien et sous ce rapport, sa libéralité est sans bornes. Il promet une recommandation *impressionnante, empignante* et même, si on le désire, *illustrée* dans la partie rédactionnelle de la feuille et nous croyons que, sur demande, il concéderait aussi à chacun le droit d'écrire soi-même sa biographie flagornante, car il est impossible que la rédaction connaisse les *services excellents* que rend l'hôtel en question et les *qualités au-dessus de tout éloge* de son propriétaire.

En outre le prospectus du „Schwarzwald“ assure que la recommandation-annonce renverra toujours le lecteur au numéro contenant la recommandation en texte. Nous protestons contre ce procédé, vu que ce qui a été une fois jeté au panier, doit y demeurer enfoui.

Rarement une circulaire nous a autant plu que celle du „Schwarzwald“; si toutes étaient conçues en termes aussi exagérés, aussi balourds, aussi naïfs, il serait superflu, pensons-nous, de mettre personne en garde, mais il n'en est point ainsi; il existe en effet des gens si . . . crédules et nonchalants qu'ils ne veulent sentir, comprendre ni apercevoir les trucs cousus du fil le plus blanc. Il va de soi que ceci n'est point à ton adresse, cher lecteur, car tu ne rentres pas dans la catégorie des nonchalants, sinon tu n'eusses pas prolongé jusqu'ici la lecture de cet article. La circulaire dit: „Si vous utilisez le „Schwarzwald“ pour recommander votre établissement, cela vous évitera d'insérer dans votre journal que ce soit de l'Allemagne méridionale, attendu que le „Schwarzwald“ est *énormément répandu*, le „Schwarzwald“ se trouve *partout*, le chiffre de ses lecteurs est *phénoménal*, il atteint les *centaines de mille*.“ Phénoménal nous semble aussi le „toupet“ de l'éditeur. Non, cher monsieur, les hôteliers suisses ne sont pas si bêtes de prendre votre panegyrique pour de l'argent comptant, surtout pas vos habilleries sur la *forme* et le *fond* du „Schwarzwald“. Vous cherchez à faire croire aux lecteurs de votre circulaire qu'il s'agit d'une œuvre qui laisse loin derrière elle même le „Journal illustré de Leipzig“; en fait, nous qui lisons régulièrement le „Schwarzwald“, nous n'y avons jamais rien trouvé de bien transcendant: c'est un échantillon noyé dans la masse des feuilles de saison, un journal, pour lequel le développement réel du mouvement des étrangers est le *tout* dernier de ses soucis et dont le but suprême est avant tout et surtout de palper les beaux deniers de ses fournisseurs d'annonces.

Ungarische Weine.

Dem Schweizer Wirt-Verein ging durch das österreichische Consulat in Zürich nachstehende Zuschrift ein:

„Die ungarische Regierung hat aus Consular-Berichten und Zeitungen Kenntniss erlangt, dass im Auslande unter der Benennung „ungarische Weine“ (als Tokayer, Ruster, Carloviczer, Villányér, Menesér, Ermellékér) künstliche oder gefälschte Weine in Verkehr gebracht und dadurch die Käufer irreführt werden. In Ungarn selbst wurden Kunstweine auch bisher kaum fabriciert, weil solche Weine dort keinen Absatz gefunden hätten, zumal auch trotz der Verheerungen der Phylloxera und Peronospora noch immer so viel Wein vorrätig ist, und jährlich produziert wird, dass sich eine Fälschung nicht verlohnt.

Um jedoch dem im Auslande mit der Benennung „ungarische Weine“ getriebenen Schwindel zu begegnen, hat die ungarische Gesetzgebung ein am 4. Jänner 1894 ins Leben getretenes spezielles Gesetz über das Verbot der Erzeugung von Kunstweinen und deren Vertrieb (Gesetz-Art. XXIII etc. 1893) geschaffen, damit sowohl dem einheimischen als auch fremden Käufern volle Garantie dafür geboten sei, dass der auf dem Gebiete der ungarischen Krone gekaufte Wein tatsächlich dort produziert und unverfälscht sei. Dieses Gesetz und die bezügliche Durchführungsverordnung verbietet auf dem Gebiete Ungarns unbedingt die Erzeugung und den Vertrieb von Kunstweinen. Es erklärt jeden Wein für Kunstwein, wenn er nicht ausschliesslich aus Weintrauben oder Traubenmost bereitet wird, und wenn zu dem aus Traubensaft erzeugten Most oder Wein ausser raffiniertem d. i. 95%igen Spirit oder Cognac, noch Wasser oder welch immer anderer Stoff oder Flüssigkeit zugesetzt wird. Das Gesetz verbietet unbedingt und bedroht mit Strafe sogar die Annoncierung von zur Kunstwein-Fabrikation geeigneten Stoffen.

Die Durchführungs-Verordnung stellt die Grundsätze der erlaubten Mostverbesserung und rationellen Kellervirtschaft fest, umschreibt aber diese derart, dass die natürliche Qualität des Mostes und Weines unbedingt gewahrt werde.

Besonderes Gewicht legt das Gesetz auf die unverletzte Wahrung des besonderen Charakters der Tokayer-, Hegyaljaer- und Szamordner-Weine, so dass z. B. dem in diesen Gegenden producierten Most nicht einmal Zucker zugesetzt werden darf.

Der Most ist übrigens bereits zur Zeit der Weinlese Gegenstand behördlicher Aufsicht.

Unter der Benennung „Champagner“ darf nur ein ausschliesslich aus Traubensaft, resp. Naturwein bereiteter kohlenensäurehaltiger Wein in Vertrieb gesetzt werden, in welchem die Kohlensäure auf natürlichem Wege entwickelt und zurückgehalten wurde und welchem aus reinem Wein mit Zucker, Spirit und Cognac bereiteter Liqueur zugesetzt wurde. Wein, in welchem die Kohlensäure (reine, flüssige Kohlensäure) künstlich eingebracht ward, kann unter der Benennung „kohlenensäurehaltiger Wein, mit Kohlensäure gesättigter Wein oder einfach „Schaumwein“ verkauft werden. — § 4 der Verordnung stellt die Benennungen der Weingegenden obligatorisch fest und bestimmt, dass der Produzent oder Händler jedem Lande gefechsten Wein nur den Namen jener Gegend oder jener betreffenden Gemeinde dieser Gegend oder jenes Gebirges, wo der Wein wirklich produziert wurde, beilegen darf. — Die ungarischen Behörden sind angewiesen worden, das Gesetz und die Verordnung streng zu vollziehen und ausserdem sind zur fachmännischen Entscheidung Weinuntersuchungs-Commissionen errichtet worden.

Internationaler Verein der Gasthofbesitzer.

Aus den am 9. April in Köln stattgehabten Verhandlungen des Aufsichtsrates und der vereinigten Kommissionen dieses Vereins entnehmen wir folgendes: Das Projekt der Gründung einer Fachschule in Köln tritt neuerdings wieder in den Vordergrund, da die Frequenzzunahme der unter der Leitung des Herrn Radunsky stehenden Schule in Frankfurt beweise, dass derartige Anstalten ein Bedürfnis geworden sind in grösserer Anzahl existieren können. In Bezug auf die „Wochenschrift“ beschliesst die Versammlung, dass künftighin alle Reklame-Artikel, d. h. solche, die ihrem Inhalte nach eher unter die Inserate gehören, aus dem Texte des Blattes wegfallen oder dann nur gegen volle Bezahlung der Gebühren Aufnahme finden sollen. Lobend erwähnt wird, dass das Vereinsorgan unter der jetzigen Redaktion überall lebhaften Beifall finde, dessenungeachtet sei aber zu wünschen, dass der Redaktor, Herr Zimmermann, durch Angabe passender Themas unterstützt werde.

Auf Vorschlag eines Aufsichtsratsmitgliedes, welches ebenfalls dem Redaktor für seine Thätigkeit alles Lob spendet, soll für die Folge den kleineren Mitteilungen mehr Aufmerksamkeit gewidmet, auch soll auf Beschluss der Versammlung, so oft eine Beilage gemacht werden, als dies erforderlich erscheint, damit für den Text grösserer Raum gewonnen wird. Unter allgemeiner Zustimmung der Versammlung erklärt der Vorsitzende, dass es unbedingt nötig sei, in der Bekämpfung des Rabattnwesens energisch fortzufahren, um auch die der Sache noch gleichgültig gegenüberstehenden Kollegen zur Stellungnahme gegen dieses Unwesen zu gewinnen.

Die Festsetzung der Tagesordnung der am 11. Juni a. c. in Köln stattfindenden Generalversammlung geschah nach den Vorschlägen des Vorsitzenden. Für etwa entstehende aussergewöhnliche, (jedoch zu Vergütungszwecken nicht zu verwendende) Kosten der Jubiläumsfeierlichkeiten wird dem Vorsitzenden seitens der Versammlung ein Kredit von 1000 Mk. bewilligt. Die Kosten der Festschrift sind schon auf dem Wege der Umfrage von den Aufsichtsratsmitgliedern bewilligt worden. Ueber das Verhalten des Hotelbesitzers bei Berechnung des Logispreises bei solchen Gästen, welche Morgens gegen 7 Uhr im Hotel eintrifft und noch das Bett benutzen, pflegte die Versammlung eingehenden Meinungsaustausch.



Verkehrswesen.

Rothornbahn. Die Brienz-Rothornbahn ist von den Ingenieuren Lindner und Bertschinger zu dem Anschlagpreis von 100,000 Fr. erworben worden, Weitere Bewerber waren nicht anwesend.

St. Gallen. Das Initiativkomitee für das Tramway in der Stadt St. Gallen hat letzte Woche beim Regierungsrat und beim Gemeinderat die Gesuche für Benützung der Strassen eingereicht.

Jungfrau-Eiger-Bahn. Der Regierungsrat des Kantons Bern teilte dem Eisenbahndepartement mit, dass er gegen das von Herrn Guyer in Zürich projektierte Unternehmen einer Jungfrau-Eiger-Bahn keine Einwendung zu machen habe.

Interlaken. Die in Artikel 5 der Konzession einer Drahtseilbahn von Interlaken auf den Harder, vom 10. Dezember 1890 ausgesetzte, durch Bundesratsbeschluss vom 29. März. 1892 erstreckte Frist zur Einreichung der vorschriftsgemässen finanziellen und technischen Vorlagen nebst Gesellschaftsstatuten wird um zwei Jahre, d. h. bis 10. April 1896 verlängert.

Die **Gotthardbahn** beförderte im März 127,500 Personen (1893: 124,008) und nahm dafür ein Fr. 575,000 (549,852). Die Gesamteinnahmen betragen Fr. 1,490,000 (1,402,018), seit Anfang des Jahres Fr. 3,450,000 oder Fr. 311,672.15 mehr als im gleichen Zeitraum des Vorjahres. Der Einnahmen-Ueberschuss betrug im März Fr. 860,000 (766,330.51), seit Beginn des Jahres Fr. 1,650,000 oder Franken 259,696.26 mehr als im Vorjahr.

Welche Nation lässt am meisten reisen?

Nach dem „Schweizerischen Handelsamtsblatt“ hat im Jahre 1893 die Zahl der in der Schweiz verkehrenden Handlungsreisenden 21,316 betragen. Davon waren 5145 Nichtschweizer und zwar 3791 Deutsche, 673 Franzosen, 256 Italiener, 175 Oesterreicher, 105 Engländer, 98 Belgier, 23 Holländer, 18 Spanier, 3 Luxemburger und je einer aus Russland, Tunis und den Vereinigten Staaten von Nordamerika. In erster Linie steht unter den im Jahre 1893 durch Reisende in der Schweiz vertretenen Industrien die der Nahrungs- und Genussmittel (6968 Schweizer, 563 Ausländer, für Wein allein 3117), dann folgt die Textilindustrie (3390 und 1815), Metallindustrie (849 und 592), literarische und Kunstgegenstände, Papier etc. (749 und 422), Chemikalien, Drogen, Parfümerien, Farbwaren (582 und 297, Leder, Leder- und Schuhwaren (388 und 269), Kurzwaren (355 und 251), Bijouterie, Uhren etc. (558 und 191) u. s. f. In allen einzelnen Zweigen waren unter den fremden Reisenden die Deutschen am zahlreichsten.



Vermischtes.

Bacteriologisches. Um die Einatmung von Tuberkelbacillen möglichst zu vermeiden, empfiehlt es sich, in einer Luft zu leben, die überhaupt wenig Bakterien enthält; wo wenig Bakterien sind, da sind wahrscheinlich auch wenig Tuberkelbacillen. Nach Miquels Untersuchungen enthalten 10 Kubikmeter Luft folgende Anzahl Bakterien: Bei einer Höhe von 2000—4000 Meter 0, auf dem Thunersee, 560 Meter, 8, neben dem Hotel Bellevue am Thunersee 25, in einem Zimmer der Stadt Thun 600, im Parke Montsouris bei Paris 7600, in Paris selbst (Rue de Rivoli) 55,000. — Es geht daraus hervor, dass Grossstadtluft den zur Schwindsucht Disponierten am schädlichsten ist.

Ganerei. In das Bahnhof-Restaurant in Bern wurde am Donnerstag nachmittags angeblich durch einen Restaurateur S. in Zürich telephoniert, es werde sich ein junger Mann dort befinden, der von Luzern herkomme, und wenn er zu seiner Weiterreise irgend etwas bedürfe, solle man ihm geben was er notwendig habe, Herr S. werde alles vergüten. Einige Zeit später fand sich wirklich ein junger gutgekleideter Mann im Bahnhof-Restaurant ein, stellte sich vor als derjenige, den Herr S. in Zürich telephonisch annoncirt habe und verlangte zu seiner Weiterreise nach Lyon 30 Fr. und um einen eingesetzten Koffer einzulösen, 18 Fr. Die Inhaberin des Bahnhof-Restaurants war momentan abwesend und ihre Stellvertreterin am Buffet, welche der Sache nicht recht traute, wollte kein Geld verabfolgen, bis die Meistersfrau zurück sei, sie machte gegenstandslos den Sousef, Herrn Z. Mitteilung und dieser seinerseits einem dort dienstthuenden Landjäger, der den jungen Mann ins Verhör nahm und, weil der Dienst ihn abrief, denselben vorläufig ins Arrestlokal einsperrte. Als der Landjäger zurückkam, hatte sein Arrestant versucht, sich am Gitter des Arrestlokals zu erhängen, und man vernahm nun von ihm, er sei A. P. aus dem Kanton Zürich, Koeh, und sei vor zwei Tagen aus der Strafanstalt in Basel entlassen worden, die Reise habe man ihm von Basel aus bis Genf bezahlt. In Bern hatte sich der Mann in einigen Wirtschaften herumgetrieben und dann aus einer derselben selbst unter dem Namen des Herrn S. in Zürich in die Bahnhof-Restaurant telephoniert. Vorläufig sitzt der Gauner nun im Gefängnisse.